

Aviation civile

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,  
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE  
ET DE L'ÉNERGIE

Direction générale de l'aviation civile

**Décision du 8 janvier 2014 portant nomination  
au conseil du personnel navigant professionnel de l'aéronautique civile**

NOR : DEVA1401682S

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Le ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie,  
Vu les articles R. 421-9 à R. 421-13 du code de l'aviation civile ;  
Vu le décret n° 2006-672 du 8 juin 2006 relatif à la création, à la composition et au fonctionnement  
de commissions administratives à caractère consultatif ;  
Vu le décret n° 2009-620 du 6 juin 2009 relatif à certaines commissions administratives à caractère  
consultatif relevant du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'amé-  
nagement du territoire ;  
Vu la décision du 12 octobre 2012 portant nomination au conseil du personnel navigant profes-  
sionnel de l'aéronautique civile,

Décide :

Article 1<sup>er</sup>

Le paragraphe *a* du I (Section des essais et réceptions) de l'article 1<sup>er</sup> de la décision du  
12 octobre 2012 susvisée est modifié comme suit :

« *a*) Membres représentant l'aviation militaire

M. Claude CHENUIL est nommé membre titulaire, en remplacement de M. Jean-Éric CHEVILLOT. »

Article 2

L'article 2 de la décision du 12 octobre 2012 susvisée est modifié comme suit :  
« M. Claude CHENUIL est nommé vice-président du conseil et président de la section des essais et  
réceptions, en remplacement de M. Jean-Éric CHEVILLOT. »

Article 3

Le mandat des membres désignés ci-dessus expire le 6 juin 2014.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, du développement  
durable et de l'énergie.

Fait le 8 janvier 2014.

Pour le ministre et par délégation :  
*La directrice de la sécurité de l'aviation civile,*  
F. ROUSSE